

MAIRIE DE VILLENEUVE-D'AMONT

25270

Tél : 03.81.89.51.51
Mail : mairie@villeneuve25270.fr

ARRETE n°6/2025 du 10/03/2025 dressant la liste des candidats à concourir suivant l'avis motivé du jury - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chapelle et aménagements paysagers sur le site de l'église sinistrée

Mme le Maire de Villeneuve d'Amont,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-6 et R.2172-1 à R2176-6,

Vu le concours pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chapelle et aménagements paysagers sur le site de l'église sinistrée publié le 18/12/2024 aux BOAMP, JOUE et sur le profil acheteur de la commune,

Vu la réunion du jury en date du 27/02/2025 ayant donné lieu à sélection des candidats admis à concourir ainsi que le procès-verbal dressé à l'issue de la séance,

Considérant le nombre maximum des candidats admis à concourir, fixé dans l'avis de concours et le règlement de consultation à 4,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir est fixée comme suit :

- Equipe 6, architecte mandataire : BQ + A
- Equipe 20, architecte mandataire : GOETSCHY + CABELLO
- Equipe 21, architecte mandataire : CRUPI Architectes
- Equipe 35, architecte mandataire : atelier TARDY

ARTICLE 2 : Le Secrétariat de mairie est chargé de la publication du présent arrêté, de la notification aux intéressés et de la transmission à Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier.

Fait à Villeneuve d'Amont
Le 10/03/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

